

Du changement est annoncé sur l'AOP Bleu d'Auvergne. En effet, ce sont 45 % des communes qui pourraient quitter la zone AOP. Une AOP créée en 1975 alors que le Bleu connaissait un vif succès. Le cahier des charges était alors moins contraignant et le label plus facile à obtenir. Ainsi, le SYNDICAT DU BLEU D'Auvergne a décidé de procéder à une révision en redéfinissant la zone AOP. Le travail a démarré en 1997 et est en phase d'achèvement. Des négociations et des enquêtes publiques ont été menées. 1.158 étaient initialement incluses dans la zone AOP et seulement 640 vont pouvoir rester. Cela représente 45 % de communes en moins et 33 % de surfaces supprimées. De nouveaux critères ont pu être définis en 2004 à partir desquels a pu être mise en place la nouvelle carte avec de nouveaux critères. Pour prétendre au label, les producteurs doivent maintenant se trouver à 500 m d'altitude au minimum et avec une pluviométrie de 700/800 mm/an. Le sol doit être magmatique et de couverture volcanique. Les bêtes doivent être nourries à 80 % d'herbe toute l'année. La nouvelle carte AOP pourrait être validée d'ici la fin de l'année. Une nouvelle enquête publique européenne doit être menée et l'accord final de Bruxelles est attendu.